

1 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1 - Identification de la zone humide

Nom de la zone : Grand Plan sous le Signal de l'Iseran

Autre nom :

Code hydrographique : 73PNV0808

Nom du grand ensemble : L'Isère de sa source au ruisseau de la Davie et le ruisseau **Code :** W000

Localisation de la zone humide :

Coordonnées Lambert II: X 966782.5592 Y 2058813.643

Altitude moyenne (m) : 2597

Remarques :

1.2 - Auteur de la fiche

Organisme : Parc National de la Vanoise

Coordonnées : 04 79 62 30 54

Date d'établissement de la fiche : 26/11/2007

Remarques :

1.4 - Principales références bibliographiques

2 - DELIMITATION DE LA ZONE HUMIDE ET DE L'ESPACE DE FONCTIONNALITE

2.1 - Critères de délimitation de la zone humide

Critères utilisés :

- hydrologie (balancement des eaux, crues, zones d'inondation, fluctuation de la nappe)
- présence ou absence d'une végétation hygrophile
- périodicité des inondations ou saturation du sol en eau
- répartition et agencement spatial des habitats (types de milieux)

Contacts :

Remarques :

3 - DESCRIPTION DU BASSIN VERSANT ET DE LA ZONE HUMIDE

3.1 - Bassin versant de la zone humide

3.2 - Présentation de la zone humide et de ses milieux

Superficie de la zone humide (ha) : 5.1488175265501

Longueur d'une zone humide bordant un cours d'eau (km) : 1488.61919980206

Types de milieux Corine Biotope

COMMUNAUTES DES COMBES A NEIGE

Prairies humides

VEGETATION DES SOURCES

BAS-MARAIS ALCALINS

PELOUSES RIVERAINES ARCTICO-ALPINES, A LAICHE BICOLORE (CAREX BICOLOR)

BAS-MARAIS ACIDES

4 - FONCTIONS ECOLOGIQUES, VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES, INTERET PATRIMONIAL

4.1 - Fonctions hydrobiologiques

Critère expansion naturelle des crues (contrôle des crues; écrêtement des crues; stockage des eaux de crues; prévention des inondations)

Justification Zone d'expansion des eaux en période de crues

Critère ralentissement du ruissellement

Justification Zone de stockage des eaux ralentissant le ruissellement

Critère soutien naturel d'étiage (alimentation des nappes phréatiques; émergence des nappes phréatiques; recharge et protection des nappes phréatiques)

Justification Relargage d'eau en période d'étiage

Critère rôle naturel de protection contre l'érosion

Justification Présence d'une végétation adaptée limitant l'érosion

4.2 - Fonctions biologiques

Critère FONCTION D'HABITAT POUR LES POPULATIONS ANIMALES OU VEGETALES

Justification Site permettant le développement d'espèces inféodées aux zones humides

Critère connexions biologiques (continuité avec d'autres milieux naturels), zone d'échanges, zone de passages, corridor écologique (faune, flore)

Justification Zone connectée à d'autres écosystèmes humides

4.3 - Valeurs socio-économiques

Critère production biologique (pâturage; fauche; sylviculture; aquaculture; pêche; chasse)

Justification Zone de pâturage

Critère intérêt paysager

Justification Présence d'une formation végétale d'intérêt paysager

Critère intérêt pour les loisirs/valeurs récréatives

Justification Zone de ski et de randonnée

4.4 - Intêret patrimonial

Critère HABITATS

Justification Présence d'habitats d'intérêt communautaire

Critère FLORISTIQUES

Justification Présence d'espèces végétales protégées : Carex bicolor, Carex lachenalii et Carex maritima

5 - STATUTS ET GESTION DE LA ZONE HUMIDE

5.1 - Autres inventaires

RAMSAR : 00000

Inventaire préliminaire Natura 2000 : 1

ZICO : ra11

Znieff 1ère génération : 820002427

Znieff 2ème génération : 73150036

Site de l'observatoire national des zones humides : 1

Autres inventaires : Site inscrit à l'inventaire ZNIEFF 2 : 7308 'Haute vallée de la Tarentaise'
Site classé en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope : APPB90 'Col de l'Iseran'
Site inscrit à l'inventaire des tourbières de la région Rhône-Alpes : 73TA05 'Marais de la Réserve de l'Iseran'

5.2 Principaux statuts de protection

Statut Indéterminé

Remarque

Statut Parc national, zone périphérique

Remarque

Statut Arrêté Préfectoral de protection de Biotope

Remarque

6 - EVALUATION GENERALE DU SITE

6.1 -Intérêt patrimonial majeur (faune, flore, habitats...)

Présence d'habitats d'intérêt communautaire

Présence d'espèces végétales protégées : Carex bicolor, Carex lachenalii et Carex maritima